

DEPARTEMENT DES LANDES
Mairie de
SAINT MARTIN DE HINX

**PROCES-VERBAL DES DELIBERATIONS DU CONSEIL
MUNICIPAL DE LA
COMMUNE DE SAINT-MARTIN-DE-HINX
Séance du 06 septembre 2022 à 19 H00
A la salle du Conseil Municipal**

Nombre de conseillers en exercice : 15
Présents : 13
Absents excusés ayant donné pouvoir : 1
Absents excusés : 1

Etaient présents : Mmes et MM. LAPEGUE, GIBARU, BENESSE, CAZALIS, BRAYELLE, SIROT, DARRACQ, GARAT Jean-Marc, GARAT Elodie, VAN PEVENAGE, CARRÈRE, HIQUET, LARD.

Étaient absents excusés ayant donné pouvoirs : S. LAMBERT (ayant donné pouvoir à S. CARRÈRE).

Étaient absents excusés : N. DARTIGUENAVE

Secrétaire de séance : Mr GARAT Jean-Marc

Date de convocation : 02-09-2022

Approbation du Procès-verbal de la séance du 27-07-2022.

- 1. Délibération n° 2022 09 06 D01 : DOMAINE ET PATRIMOINE: ACHAT PARTIE DE LA PARCELLE SECTION G N° 16 – ABROGE ET REMPLACE LA DELIBERATION N° 2022 07 07 D05 ;**
Rapporteur : M. le Maire.

Monsieur le Maire rappelle à l'assemblée que par délibération n° 2022_07_07_D05 en date du 07/07/2022, le conseil municipal a voté l'acquisition de la parcelle cadastrée section G n° 16 pour la somme de 1€. Or il s'avère que les propriétaires n'ont pas souhaité donner suite à cette proposition et en ont formulé une autre, à savoir : 50€ le m².

Monsieur le Maire remémore que par acte notarié du 29/06/2022 un terrain communal a été vendu a une enseigne commerciale afin d'y construire une surface commerciale, dont le permis de construire a été délivré.

Il rappelle également, que situé face à ce futur projet économique, un permis d'aménager pour un projet immobilier a été déposé en mairie et est en cours d'instruction par le service d'application du droit des sols de la Communauté de communes. Ce projet est inscrit au Plan Local d'Urbanisme intercommunal (PLUi) sous la dénomination de OAP n° 1.

Pour que ces deux projets se réalisent et afin de sécuriser au maximum les usagers de la route et de ces installations, cette assemblée a décidé la réalisation d'un giratoire.

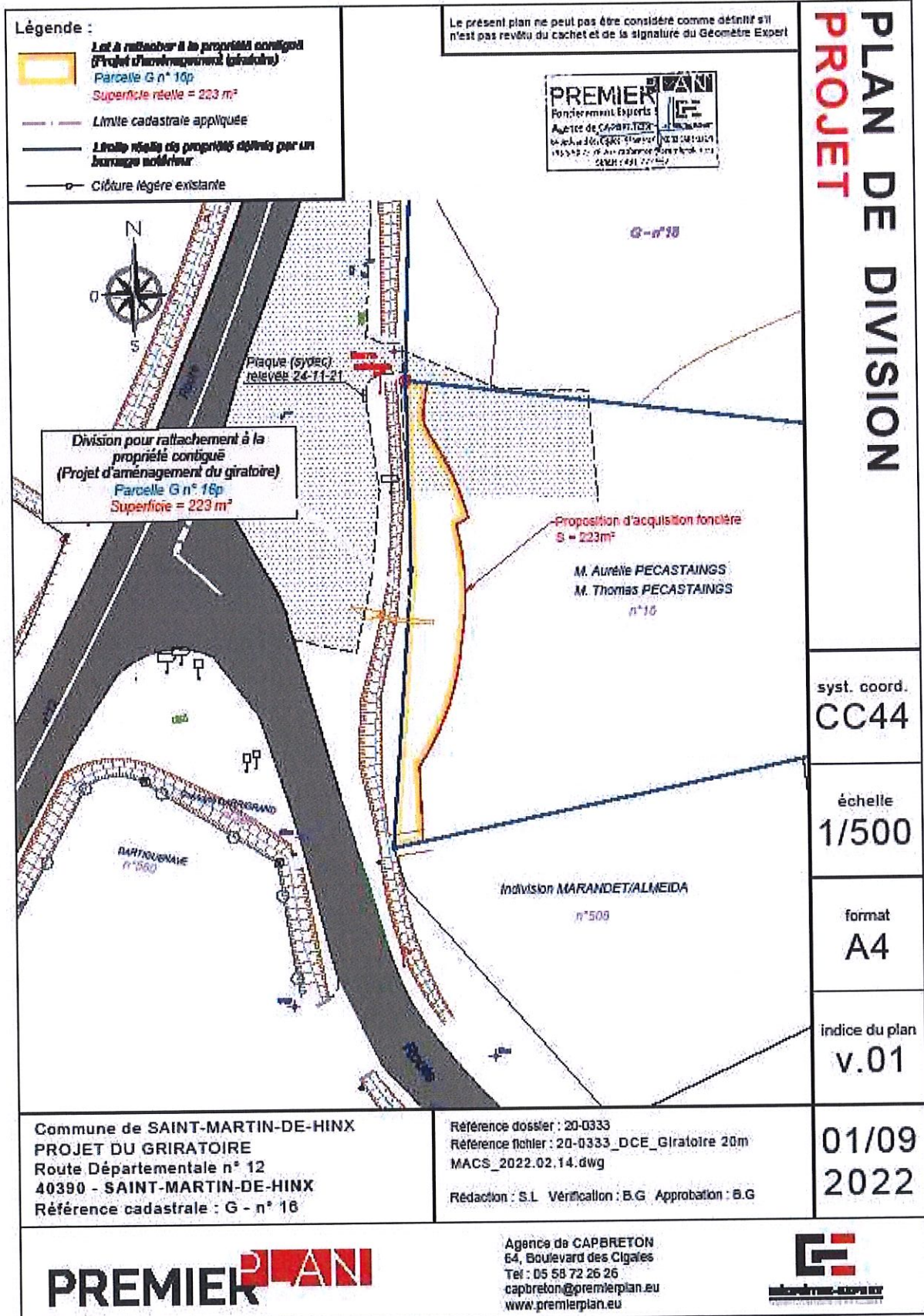
Cependant, pour que ce projet puisse s'accomplir, l'achat de cette parcelle est nécessaire. Après document d'arpentage du géomètre, la superficie est de 223m² (et non 209m² comme mentionné sur la délibération du 07/07/2022).

Monsieur le Maire demande donc à l'assemblée délibérante :

- De se prononcer sur l'achat d'une partie de la parcelle cadastrée G16 d'une contenance de 223m² (classée en zone Naturelle (N) du PLUi), bordant la future structure routière et appartenant à M. et Mme PECASTAING Thomas pour le prix de 50€ le m², soit 11 150 € ;
- D'abroger et remplacer la délibération n° 2022_07_07_D05.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré par 14 voix POUR, 0 CONTRE, 0 ABSTENTION, DÉCIDE :

- D'abroger et remplacer la délibération n° 2022_07_07_D05 ;
- De se prononcer favorablement pour l'acquisition d'une partie de la parcelle sise à SAINT MARTIN DE HINX, au lieu-dit « Le Lanne », cadastrée G16, classée en zone Naturelle (N) du PLUi pour une contenance de 223 m², ladite parcelle appartenant à M. et Mme PECASTAING Thomas et Aurélie, domiciliés à SAINT-MARTIN-DE-HINX 40390 ;
- D'accepter le prix d'achat à 50€ le m² soit 11 150 € ;
- De prendre en charge les frais de géomètre et de notaire ;
- De charger Monsieur le Maire, aux effets ci-dessus, de régulariser l'acte authentique correspondant, d'effectuer toute formalité y afférente, d'élire domicile et en général faire le nécessaire.



2. Délibération n° 2022 09 06 D02 : FINANCES – DECISION MODIFICATIVE BUDGETAIRE N° 4

Rapporteur : Mr. Julien SIROT.

INVESTISSEMENT

Dépenses		Recettes	
Article (Chap.) - Opération	Montant	Article (Chap.) - Opération	Montant
2111 (21) - 2101 : Terrains nus	14 000,00		
2116 (21) - 2202 : Cimetières	-14 000,00		
	0,00		
Total Dépenses	0,00	Total Recettes	

Cette décision modificative budgétaire a été adoptée à l'unanimité, soit 14 voix POUR.

3. Informations et questions diverses :

* Mme Laëtitia GIBARU :

- Présentation des différents problèmes d'organisation conséquents à des remplacements pour arrêt maladie.
- Complétude du temps de travail d'un agent suite à la décharge syndicale complète de son binôme sur le poste d'ATSEM.
- Alerte sur la complexité du fonctionnement du centre de loisirs par manque d'employés mis à disposition des communes. Une réunion intercommunale aura lieu prochainement pour une réorganisation.

* Mr le maire :

- L'Inauguration de la Salle Pierre DEVERT a eu lieu le samedi 27 août 2022 et s'est déroulée dans d'excellentes conditions.
- Reprise des négociations avec un propriétaire riverain route de l'Adour. La réfection d'une partie de cette route, dû à un glissement de terrain, avait engendré son détournement sur la bordure de la propriété de ce riverain. Ce dossier voirie n'avait pas été régularisé lors du précédent mandat.

* Mr Patrice DARRACQ :

Cette année pour la rentrée des classes nous avons pu compter sur la présence de 192 élèves.

* Rapporteur : Mr Patrice LARD :

Réouverture du pont de Bellevue prévue courant septembre.

Fin de séance : 20 h00

Le Maire,



Alexandre LARÈGUE

Le secrétaire de séance,



Jean-Marc GARAT

TABLE DES DELIBERATIONS EN DATE
DU 06 septembre 2022

1.Délibération n° 2022 09 06 D01 : DOMAINE ET PATRIMOINE : ACHAT PARTIE DE LA PARCELLE SECTION G N° 16 - ABROGE ET REMPLACE LA DELIBERATION N° 2022_07_07_D05

2.Délibération n° 2022 09 06 D02 : FINANCES - DECISION MODIFICATIVE BUDGETAIRE N° 4

<u>NOM - PRENOM</u>	<u>PRESENCE - ABSENCE OU POUVOIR</u>
Alexandre LAPEGUE	Présent
Laëtitia GIBARU	Présente
Patrice LARD	Présent
Magali CAZALIS	Présente
Jean-Philippe BENESSE	Présent
Patrice DARRACQ	Présent
Jean-Marc GARAT	Présent
Julien SIROT	Présent
Elodie GARAT	Présente
Virginie VAN PEVENAGE	Présente
Eric BRAYELLE	Présent
Nicolas DARTIGUENAVE	Absent
Bernard HIQUET	Présent
Sophie LAMBERT	(Pouvoir à Sandrine CARRÈRE)
Sandrine CARRÈRE	Présente

